



# Charte qualité du bilan de compétences

Nous adoptons les principes suivants :

- Permettre au bénéficiaire d'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés définissant des stratégies d'action et les axes de progrès correspondants.
- Engager avec le bénéficiaire une relation qui lui permette d'être un acteur volontaire et responsable de son bilan et formaliser celle-ci dans le cadre d'une convention réglementaire.
- L'informer de façon claire et précise sur Firefly Accompagnement, les méthodes et les outils utilisés, le déroulement du bilan, l'aider à préciser ses motivations, ses attentes, vérifier avec lui l'opportunité de la démarche.
- Mettre en œuvre des méthodes et des outils adaptés aux objectifs du bénéficiaire et assurer un nombre suffisant d'heures d'entretien individuel pour une prestation étalée dans le temps.
- Aider le bénéficiaire à identifier ses acquis et ses caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme exploitable sur le marché du travail.
- Faciliter son information sur les métiers et les secteurs grâce à des personnes et des lieux ressources.
- Soumettre au bénéficiaire un document de synthèse conforme aux indications réglementaires et lui rappeler qu'il est l'unique propriétaire de ce document qu'il pourra communiquer ou non à des tiers.
- Évaluer avec le bénéficiaire la qualité de la prestation et proposer un suivi de bilan de compétences dans les 6 mois qui suivent.
- Respecter la réglementation relative au bilan de compétences et notamment la confidentialité des informations communiquées.
- Faciliter la formation ou l'information de ses consultantes afin de leur permettre de progresser dans la qualité des prestations fournies et s'appuyer le cas échéant, sur un réseau de conseillers externes .